

INTERSYNDICALE ANTI-MACRON ?
 « Le projet de loi Macron mériterait une mobilisation syndicale, on va y réfléchir. »
 Jean-Claude Mailly, secrétaire général de FO, hier sur iTélé.

4%

C'est la baisse de l'emploi intérimaire au troisième trimestre 2014 par rapport au précédent, d'après les chiffres du ministère du Travail.

INDEMNISATION

Valls valide les propositions des intermittents

Le premier ministre a annoncé que le régime spécifique des intermittents serait sanctuarisé par la loi dans les mois à venir, ainsi que la levée immédiate du gel de 8 % appliqué au spectacle vivant et un budget 2016 à la hausse.

C'est hier matin que le premier ministre s'est vu remettre par les trois « sages » – Hortense Archambault (ancienne codirectrice du Festival d'Avignon), Jean-Denis Combrexelle (conseiller d'État) et Jean-Patrick Gille (député socialiste) – le rapport sur l'intermittence, fruit de concertations entamées dans l'urgence en juin 2014 devant les menaces qui pesaient sur les festivals de l'été dernier. Outre ces trois personnalités, étaient conviés à ces rencontres, qui se sont déroulées jusqu'au dernier moment, les syndicats de salariés et le Medef mais aussi et surtout des représentants de la profession exclus des négociations Unedic, tels la Coordination ou le Syndeac (employeurs du spectacle vivant). Première mesure fermement envisagée par le gouvernement, les annexes 8 et 10 dont dépendent les salariés intermittents seront garanties par la loi. Cela devrait être voté courant premier semestre 2015. Pour mémoire, une première tentative législative en ce sens en 2004 avait lamentablement échoué sur les bords des bancs du Parlement. Mais cette fois-ci, Manuel Valls ne devrait rencontrer aucun obstacle à l'Assemblée nationale pour obtenir gain de cause.

« Depuis vingt-cinq ans, la question de l'intermittence se pose »

La loi votée devrait surtout imposer que les menaces récurrentes contre le régime des intermittents brandies par le Medef et la CFDT cessent et que s'installent, enfin, de véritables négociations. « Depuis vingt-cinq ans, la question de l'intermittence se pose, a déclaré en préambule le premier ministre, provoquant des menaces sur les festivals, le désarroi des artistes, des créateurs et des techniciens et affaiblissant le secteur culturel. » Rappelant que, si « la France est une grande nation », elle le doit au secteur de la culture et de la création, il a rappelé que le poids de ce secteur n'est pas « négligeable : 20 millions de spectateurs pour le spectacle vivant, 200 millions pour le cinéma, cela représente 660 000 emplois directs, plus de très nombreux emplois indirects, notamment dans le tourisme ».

Dans l'optique des prochaines négociations Unedic de 2016, le gouvernement souhaite poursuivre « le dialogue en amont » avec



HIER, HORTENSE ARCHAMBAULT, ANCIENNE CODIRECTRICE DU FESTIVAL D'AVIGNON, JEAN-DENIS COMBREXELLE, CONSEILLER D'ÉTAT ET JEAN-PATRICK GILLE, DÉPUTÉ SOCIALISTE (À GAUCHE), ONT REMIS LE RAPPORT SUR L'INTERMITTENCE AU PREMIER MINISTRE. PHOTOBERTRAND GUAY/AFP

tous les acteurs du secteur afin de parvenir à une « solution durable et pérenne (...). Les partenaires sociaux représentatifs du spectacle et de l'audiovisuel seront invités à négocier les paramètres propres au régime d'indemnisation des intermittents ». Mais cette participation, a-t-il précisé, se fera « dans un cadre préalablement fixé par les partenaires sociaux interprofessionnels », qui établira notamment « la trajectoire financière » du régime, actuellement déficitaire. Tout en notant que « le manque de représentativité » de ces mêmes partenaires sociaux. Faut-il toutefois rappeler que ces fameuses « règles financières » sont, en d'autres termes, de parvenir à réaliser des « économies » sur le dos des chômeurs... Sur le volet Sécurité sociale (maladie et maternités), il a annoncé que, dorénavant, le seuil pour ouvrir les droits passerait de deux cents heures à cent cinquante.

Manuel Valls a aussi annoncé une conférence sur l'emploi en septembre 2015 et surtout le dégel à effet immédiat de 8 % du budget alloué au spectacle vivant ainsi que l'augmentation du budget de la culture pour 2016, exhortant les collectivités territoriales à

faire de même : « À partir de 2016, faire ces choix, c'est faire le choix de la culture. » Il a aussi confirmé que la prise en charge par l'État du durcissement du « différé d'indemnisation », période pendant laquelle un nouveau chômeur attend avant d'être indemnisé, « perdurera jusqu'à la négociation de la prochaine convention d'assurance chômage prévue au premier semestre 2016 ». Par la suite, cette prise en charge devrait se transférer en fonds pour l'emploi intermittent.

Denis Gravouil, secrétaire de la CGT spectacle, se réjouit de ces premières mesures. « Beaucoup nous donnent raison, que ce soit

sur la question de l'assurance chômage, de l'emploi ou du budget de la culture. » Il regrette toutefois que cela se passe « dans le cadre de l'orthodoxie budgétaire de l'Unedic. On demande une protection sociale à la hauteur des intérêts des salariés, qu'ils dépendent du régime général comme intermittent ».

MARIE-JOSÉ SIRACH

110 000
PERSONNES
 BÉNÉFICIAIRES
 AUJOURD'HUI
 DU RÉGIME
 D'INDEMNISATION
 DES INTERMITTENTS.

VERS DES CONTRATS PLUS ENCADRÉS

À l'occasion de la remise du rapport de la mission de concertation sur la réforme de l'indemnisation des intermittents, hier, à Manuel Valls, le premier ministre a également repris une de ses propositions en exprimant son souhait que soit renforcé l'encadrement des contrats de travail à durée déterminée dits d'usage (CDDU). Très utilisés dans ces métiers du spectacle, ces contrats sont souvent l'objet d'abus de la part des employeurs.